
Séance du 29 janvier 2015

Nombre de membres en exercice : 15

L'an deux mille quinze et le vingt neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 29 janvier 2015, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis ROBERT, Maire

Présents : 13

Sont présents : Jean-Louis ROBERT, Michel AMOUROUX, Denis ARNAL, André BONHOMME, Laurence BRUEL, Dominique BONNET, Marie-Noëlle MOULIER, Marie-France BROUSSE, Daniëlle CHEZEAU, Henri NAVARRO, Gérard CASSE, Josette VARET, Jeanne USSE

Votants : 14

Représentés : Sebastien COLLET par Dominique BONNET

Excusés : Sonia BERTRAND

Absents :

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle MOULIER

Objet : ACHAT BATIMENT A LA SANFLORAINE IMMOBILIERE - 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil que le Diocèse est vendeur du petit bâtiment situé rue des écoles à côté du presbytère. Monsieur le Maire présente l'opportunité de faire un ensemble immobilier avec le presbytère voisin qui n'est plus utilisé. Il est proposé de l'acquérir pour un montant de 35 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- **d'acheter le bâtiment situé rue des écoles sur les parcelles C n° 226 et 227 appartenant à la Sanfloraine Immobilière pour un montant de 35 000 euros (trente cinq mille euros)**

Objet: TRAVAUX DE RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil Général du Cantal l'obtention d'une subvention aussi élevée que possible au titre du Fond d'Equipement des Communes (FEC) pour les travaux de rénovation d'un logement communal ainsi que la deuxième tranche d'isolation des locaux scolaires.

Le montant des travaux s'élève à :

- Rénovation d'un logement communal : 31 000,00 €
- Deuxième tranche d'isolation des locaux scolaires : 7 500,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte les propositions ci-dessus**
- **Sollicite une subvention aussi élevée que possible auprès du Conseil Général au titre du FEC 2015.**

Objet : DESIGNATION D'UN DELEGUE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune a adhéré à l'Agence Départementale dénommée « Cantal ingénierie et Territoires » par délibération en date du 10 octobre 2015. Cette Agence, créée sous forme d'Établissement Public Administratif, est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. Les collectivités doivent s'acquitter d'une contribution annuelle basée sur le nombre d'habitants de la commune.

Il convient de désigner un représentant de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Monsieur AMOUROUX Michel, conseiller délégué aux travaux, pour représenter la commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence Départementale.